



Direction du développement
et de la coopération DDC



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA SELECTION D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR ELABORER UN PROJET D'ACCORD DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STAGES DE PROFESSIONNALISATION HARMONISES DES FORMATEURS

1- La Commission de l'UEMOA et le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) ont signé le 30 décembre 2022, une convention de financement qui détermine les modalités de mise en œuvre des activités de la Phase 1 du Programme Régional de Formation Professionnelle (PROFOR), confiées au RAFPRO en qualité de Partenaire de Mise en Œuvre (PMO).

2- Dans le cadre de l'exécution du Plan de Travail Annuel Budgétisé de l'année 2024, du Programme Régional de Formation Professionnelle, le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle lance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un consultant individuel de classe internationale pour élaborer un modèle de document d'accord de partenariat public-privé pour la mise en œuvre des stages de professionnalisation des formateurs.

3- Le projet d'accord de partenariat attendu de la mission du consultant devrait être élaboré sur la base du modèle de stage de professionnalisation des formateurs dans le cadre du partenariat public-privé que le RAFPRO mettra à la disposition du consultant. Il décrira les modalités de mise en œuvre du stage tant pour le formateur que pour le centre de formation et pour la structure dans laquelle le stage pourrait se dérouler. Les acteurs pays, sous la supervision des institutions et fonds, adapteront le document d'accord au contexte et réalités de leur pays.

La durée de la mission du consultant sera de vingt (20) jours ouvrés, étalés sur la période de mai-juin 2024.

4- Par le présent appel, le Bureau Exécutif du RAFPRO à travers son Secrétariat Permanent, invite les consultants individuels à présenter leurs candidatures en vue de la constitution d'une liste restreinte et pour une demande de propositions ultérieure.

5- Les consultants éligibles et intéressés, doivent fournir les informations en langue française uniquement sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation des prestations susmentionnées (Curriculum Vitae, Référence de prestations similaires, Expériences dans des missions comparables, Attestations de bonne fin d'exécution ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes).

6- L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du RAFPRO de le retenir sur une liste restreinte.

7- Les expressions d'intérêt rédigées en français sous plis fermé et portant la mention « **Réponse à l'Avis à Manifestation d'Intérêt relatif au recrutement d'un consultant international pour élaborer un projet d'accord de partenariat public-privé pour la mise en œuvre des stages de professionnalisation harmonisés des formateurs** » doivent parvenir au plus tard **le jeudi 11 avril**

2024 à 10 heures à l'adresse électronique fkouderin@rafpro.org ou en version physique sous pli fermé en un (01) original et une (01) copie à l'adresse suivante :

Secrétariat Permanent du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) 01 BP 4420 Cotonou- Lot 4002 Akpakpa Dodomey Quartier Enagnon Immeuble Riviera Golf 2^{ième} Etage,

8- L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h30 minutes à la Salle de réunion du Secrétariat Permanent du RAFPRO. Les résultats seront publiés au plus tard dans les sept jours suivant la date de dépôt.

9- Les appréciations porteront notamment sur les expériences du consultant.

10- Les critères d'appréciation sont les suivants :

Critères d'évaluation	Barème
être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 5 ou équivalent en sciences juridiques	20
justifier d'expériences pertinentes dans le domaine de la consultation notamment en matière de dialogue social dans la formation professionnelle ;	10
avoir une parfaite maîtrise de rédaction de documents juridiques notamment des accords ;	25
avoir rédigé des accords de partenariat dont deux (02) au moins dans le cadre du Partenariat Public-Privé	25
avoir une connaissance du secteur de la formation professionnelle, des rôles et responsabilités des principaux acteurs de la formation professionnelle, de la problématique de l'apprentissage dans le formel que l'informel dans les pays de la sous-région ;	10
avoir une connaissance d'autres modèles d'accords ayant fait leur preuve autant dans les pays du sud que du nord, ou s'engager à en prendre connaissance pour les exploiter dans la mission	10
Total des points	100

11- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus **aux heures d'ouverture du bureau de 09 heures à 17 heures**. La mission du consultant pourra démarrer au mois de mai, date indicative.

Le Président a.i

Alexis Claude Junior KOMASSA II PETOEKAMA